



En cas de constatation d'infraction par « défaut »

Qu'est-ce que cela signifie d'être en « défaut/en infraction par défaut » ?

Sur le recto de chaque citation est indiquée une *date d'audience*. Lorsqu'un défendeur ou une défenderesse, ou son ou sa représentant.e, ne se présente pas à l'audience, ou n'a pas reconnu l'infraction ni payé, réglé ou n'a pas conclu un accord procédural (stipulation), il ou elle est alors déclaré.e en infraction par défaut.

Quelle est la pénalité en cas de défaut ?

La pénalité suite à une décision par défaut dépend de l'infraction indiquée dans la citation. Cependant, une infraction par défaut entraîne souvent une pénalité **2 à 3 fois plus élevée** que l'infraction standard.

Que puis-je faire si j'ai reçu une décision me déclarant en défaut ?

Vous pouvez 1) payer la pénalité par défaut et d'autres pénalités, frais ou intérêts qui ont pu être imposés ;
ou 2) demander à rouvrir l'audience manquée, selon la citation en question.

Comment puis-je demander la réouverture d'une audience manquée ?

Vous pouvez demander un formulaire « Request for a New Hearing After A Failure to Appear » (Demande d'une nouvelle audience après manquement à comparaître) [en ligne](#) sur le site Web de l'OATH, par [courrier postal](#) ou [en personne](#) à n'importe quel bureau de l'OATH.

Si je demande la réouverture d'une audience manquée, l'OATH donnera-t-il suite à ma demande ?

Cela dépend de la durée pendant laquelle la citation est restée en statut de défaut et de la raison pour laquelle vous avez manqué l'audience. Les [règles procédurales de l'OATH](#) permettent la réouverture des audiences par défaut comme suit :

- 1) Pour une **première** demande de réouverture d'une audience après défaut, si elle est faite **dans les 75 jours** suivant la date de la décision par défaut, la demande sera *automatiquement* accordée.
- 2) Pour une **première** demande de réouverture d'une audience après défaut, si elle est faite **plus de 75 jours** après la date de la décision par défaut, mais dans l'année qui la suite, la demande doit indiquer un « motif justifié » pour avoir manqué l'audience. L'OATH prendra une décision quant à la validité du motif, en tenant compte de facteurs décrits dans les règles procédurales.

- 3) Pour une **première** demande de réouverture d'une audience après défaut, si elle est faite **plus d'un an après** la date de la décision par défaut, ou s'il s'agit d'une **deuxième** demande (après qu'un premier défaut a été précédemment annulé et l'audience reprogrammée), vous devez justifier des « circonstances exceptionnelles » pour avoir manqué l'audience, et montrer comment un refus de votre demande entraînerait une injustice.

Si je demande la réouverture d'une audience manquée, quand saurai-je le résultat ?

Une décision de rouvrir une audience par défaut pourrait prendre jusqu'à six (6) semaines. La décision sera envoyée par courrier ordinaire à la personne requérante. L'OATH peut également demander des informations supplémentaires pour déterminer si la personne requérante a qualité pour faire la demande.

Que se passe-t-il si l'OATH m'accorde une nouvelle audience ?

Si l'OATH donne suite à votre demande, une nouvelle date d'audience sera programmée. La nouvelle date d'audience, ainsi que les indications concernant la participation à l'audience, seront envoyées par courrier ordinaire.

Puis-je soumettre ma demande dans une langue autre que l'anglais ?

Oui. Le formulaire de demande peut être soumis dans la langue que vous jugez la plus confortable pour vous. Le formulaire en ligne de l'OATH peut être traduit dans de nombreuses langues.

Puis-je joindre des justificatifs à ma demande ?

Oui, vous le pouvez. Vous pouvez également fournir des explications approfondies sur une feuille de papier distincte pour expliquer l'absence à l'audience et les inclure avec votre demande, accompagnées de tous les documents justificatifs nécessaires.

Que se passe-t-il si ma demande est refusée ?

Un refus de rouvrir une audience par défaut est la décision finale de l'agence et ne peut pas être contesté devant l'OATH. Si une demande est refusée, alors les pénalités par défaut imposées demeureront applicables jusqu'à ce qu'elles soient payées ou acquittées. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de l'OATH concernant une demande de réouverture d'une audience manquée, vous pouvez également demander un examen juridique par le biais de l'Article 78 de la loi et des règles de procédure civile de l'État de New York devant la Cour suprême de l'État de New York.

Bronx

260 E.161st Street, 6th FL
Bronx, NY 10451

Brooklyn

9 Bond Street, 7th FL
Brooklyn, NY 11201

Manhattan

66 John Street, 10th FL
New York, NY 10038

Queens

31-00 47th Avenue, 3rd FL
Long Island City, NY 11101

Staten Island

350 St. Marks Place, Main FL
Staten Island, NY 10301